

ALIMENTS POUR ANIMAUX	RI.PFF.TR.07.03	Turquie
	Juillet 2016	

I. Champ d'application

Description du produit	Code NC	Pays
Aliments pour animaux sans aucun produit d'origine animale		Turquie

II. Certificat spécifique au pays

Code AFSCA titre du certificat

EX.PFF.TR.07.03 Certificat sanitaire pour aliments pour animaux incluant les matières premières, les aliments composés, les additifs et les prémélanges sans aucun produit d'origine animale 2 pg

III. Conditions de certification

Certificat sanitaire pour aliments pour animaux incluant les matières premières, les aliments composés, les additifs et les prémélanges sans aucun produit d'origine animale

Le modèle de certificat EX.PFF.TR.07.03 est basé sur le modèle de certificat général de l'AFSCA pour les aliments pour animaux incluant les matières premières, les aliments composés, les additifs et les prémélanges sans aucun produit d'origine animale. Une certification complémentaire a été ajoutée au certificat. **Une case pour indiquer le numéro du conteneur et/ou du scellé a également été ajoutée. La Turquie impose que le numéro du conteneur et/ou du scellé soit indiqué sur le certificat.**

A la certification complémentaire, l'opérateur doit indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'agrément ou d'autorisation de l'(des) établissement(s) produisant les aliments pour animaux en question.

La certification complémentaire relative aux dioxines et aux PCB de type dioxine peut être signée sur base du plan national de contrôle.

Le certificat doit être signé par un vétérinaire officiel.